ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement

Question écrite n° 95902

Texte de la question

M. Arnaud Richard attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les enjeux liés au différentiel important entre les dépenses de protection sociale consacrées aux plus de soixante ans et celles allouées au moins de vingt-cinq ans. En effet, rendant compte de la précarité des jeunes Français sur le marché du travail aujourd'hui, la récente note de France Stratégie intitulée « Jeunesse, vieillissement, quelles politiques ? » suggère de taxer davantage les seniors afin de réduire les « différences de taxation selon l'âge ». Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur cette disposition qui, si elle devait voir le jour, ne manquerait pas de porter une nouvelle fois atteinte au pouvoir d'achat des personnes retraitées. En outre, elle imposerait une couche d'imposition supplémentaire à une partie de la population qui souffre déjà de taux de fiscalité importants.

Données clés

Auteur : M. Arnaud Richard
Circonscription : Yvelines (7e circonscription) - Union des démocrates et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 95902
Rubrique : Sécurité sociale
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 mai 2016, page 4142
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)